

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 – Courriel : mairie-sault-84@orange.fr N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de CARPENTRAS Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z			
Séance du 14 mars 2024 à 18h00,			
EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCAION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	12	3	08 mars 2024
Délibération n° 2024/017 Désignation d'un correspondant incendie et secours.			

Présents : Claude LABRO, Martine SALVAGNO, Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Dominique ROUX-BARBAUD, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, Angélique PASCAL, ESTELLE FAGOT

Absent (s) excusé (s) : Jean-Pierre RANCHON, Corinne BOUYSSOU, Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT

Ayant donné pouvoir à la séance : Jean-Pierre RANCHON pouvoir à Claude LABRO, Corinne BOUYSSOU pouvoir à Jean-Stéphane FRANCESCHI, Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT pouvoir à Magali MALAVARD

Secrétaire de séance : Angélique PASCAL

Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire précise que la préfecture demande aux mairies de désigner un Correspondant incendie et secours (CIS)

Pour rappel ce correspondant a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile. Son champ de compétences va de la préparation des mesures de sauvegarde à l'organisation des moyens de secours en vue d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Il sera également référent dans la cadre de la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Il est proposé au conseil municipal,

1°) **DE DESIGNER** le 1^{er} adjoint, Jean-Pierre RANCHON en tant que Correspondant incendie et secours (CIS) titulaire et Bruno GIRE en tant que Correspondant incendie et secours suppléant.

2°) **D'AUTORISER** le Maire ou son suppléant à prendre toutes dispositions pour accomplir toutes les démarches et formalités utiles, ainsi qu'à signer à signer tous documents subséquents

**Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence du Maire,
après avoir pris connaissance de ce dossier,
Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,
Après vote à main levée,**

adopte dans toute sa teneur la présente délibération.

Présents ou représentés = 12 dont pouvoirs = 3	POUR = 15	CONTRE = 0	ABSTENTION = 0
NON VOTANTS (n'ayant pas pris part au vote) = 0			

**Ainsi fait et délibéré en Mairie de SAULT, les Jour, Mois et An susdits - POUR EXTRAIT CONFORME
VU, signé par : Claude LABRO, Maire**



VU, signée par Angélique PASCAL, conseillère municipale

Le REPRESENTANT LEGAL DE LA COMMUNE soussigné, certifie et informe sous sa responsabilité :

- ACTE transmis au contrôle de légalité-Préfecture, le 03/04/2024
- Notification de cet acte le :
- Publication de cet acte le : 03/04/2024
- Acte administratif, exécutoire à partir du : 03/04/2024

VU, L'AUTORITE COMPETENTE et par délégation,



